ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

DELIBERATION I.2
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE PLENIERE
13 MARS 2025

Compte financier 2024 et affectation du résultat

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214,
Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2025-011 du 3 février 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon du 10 mars 2025,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2025, prend la délibération suivante :

Article 1.

- 1 839,5 ETPT sous plafond et 160,8 ETPT hors plafond
- 153 987 241€ d'autorisations d'engagements dont :
  - 115 017 543€ en personnel
  - 34 540 254€ en fonctionnement
  - 4 429 444€ en investissement
- 155 648 005€ de crédits de paiements dont :
  - 114 958 493€ en personnel
  - 35 476 674€ en fonctionnement
  - 5 212 838€ en investissement
- 157 307 010€ de recettes
- 1 659 004€ de solde budgétaire.

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.
Date de transmission au MESR : 14/03/2025
Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 14/03/2025

UNIVERSITÉ DE LYON

ENS DE LYON

Le Conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 27 780 924€ de trésorerie (soit une variation de 0,7M€ par rapport au compte financier 2023)
- 578 253€ de résultat patrimonial
- 3 610 399€ de capacité d'autofinancement
- 12 404 349€ de fonds de roulement (soit une variation de -1,1M€ par rapport au compte financier 2023)

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 4

Article 2.

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 578 252,50€ au crédit du report à nouveau au compte 110 et de 0€ en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 13 mars 2025

Le Président de l'ENS de Lyon
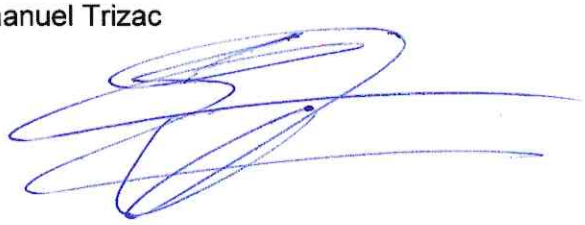
Emmanuel Trizac